

Conditions Générales de Vente (CGV)

Stage d'aquarelle – Manoir de la Tour, Tours
Vagabond des Couleurs



Ce stage est présenté par Thibault VIEU (Vagabond des Couleurs), et conjointement organisé avec Alexandre VIEU. La structure est enregistrée sous le SIRET 920 139 045 00032

Les paiements, inscriptions et conditions générales de vente sont donc établis au nom de Alexandre VIEU, responsable légal de l'événement.

Adresse : 21 Avenue du Golf, 44800 Saint-Herblain

E-mail : alexandreview6@gmail.com – Tél. : 06 32 08 21 79

1. Objet

Les présentes CGV régissent la vente de places pour un stage d'aquarelle de trois jours, organisé du vendredi 23 au dimanche 25 octobre 2026, au Manoir de la Tour à Tours (32 Rue Victor Hugo, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire). Toute inscription vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions.

2. Description de la prestation

Le stage comprend :

- Les ateliers d'aquarelle encadrés sur trois jours
- L'accès au Manoir de la Tour
- Le matériel complet d'aquarelle fourni à chaque participant
- Les supports pédagogiques
- Les pauses café/thé incluses durant le stage

Une remise de 10 € est applicable si le participant souhaite utiliser ses propres pinceaux (à signaler lors de l'inscription). Le transport, les repas et l'hébergement ne sont pas inclus.

3. Prix et paiement

Le tarif est fixé à :

- 330 € TTC pour toute inscription avant le 10 juillet 2026 compris
- 380 € TTC pour toute inscription à partir du 11 juillet 2026 compris

TVA non applicable, article 293 B du CGI. Le paiement intégral ou partiel est requis à l'inscription par virement bancaire, le RIB sera indiqué dans le message de confirmation d'inscription. Un paiement échelonné peut être mis en place à la demande.

4. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de loisirs fournies à une date déterminée.

5. Conditions d'annulation et de remboursement

Annulation par le participant :

- Jusqu'à 30 jours après paiement : remboursement intégral
- Au-delà de 30 jours après paiement : remboursement de 50 % du montant payé
- À partir du 5 octobre 2026 : aucun remboursement, sauf cas de force majeure (hospitalisation, décès d'un proche, événement imprévu majeur, avec justificatif)

Toute demande d'annulation doit être formulée par e-mail à l'adresse boutique.aquarellefdc@gmail.com avec justificatif le cas échéant.

Cession de place : un participant peut céder sa place à une autre personne, sous réserve d'accord préalable de l'organisateur jusqu'au 9 octobre 2026.

Annulation par l'organisateur : en cas d'annulation du stage par l'organisateur, l'intégralité des sommes versées sera remboursée. Aucune autre indemnisation ne pourra être exigée.

Les éventuels remboursements, s'ils ont lieu après déclaration à l'URSSAF, ne pourront donner lieu à aucune remise sur les cotisations sociales déjà versées par l'organisateur, conformément au régime de la micro-entreprise.

6. Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des pertes, vols, dommages ou accidents causés par une négligence ou inattention des participants. Il est recommandé de souscrire une assurance personnelle couvrant la responsabilité civile.

7. Droit à l'image

Le stage pourra faire l'objet de prises de vues (photos, vidéos) destinées à des publications YouTube, sur le site web et réseaux sociaux de l'organisateur. Le participant autorise son apparition, sauf opposition formulée par écrit avant le 23 octobre 2026 et sous réserve que la case dédiée n'ait pas été cochée dans le formulaire d'inscription.

8. Données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation du stage. Elles ne seront ni cédées, ni revendues. Conformément à la législation RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification ou de suppression sur simple demande.

9. Litiges

En cas de litige, et après tentative de résolution amiable, compétence est attribuée aux tribunaux français compétents.